



Le Directeur Général ne fait pas confiance aux évaluateurs domaniaux et privatise leur mission

Au moment où le gouvernement organise l'austérité pour les services publics et veut économiser sur leurs moyens de fonctionnement et sur leurs effectifs, la logique mise en œuvre va amener à rémunérer une entreprise privée pour une mission exercée par des agents de l'État !!

La Direction Générale a ainsi cédé au lobby représenté par le Conseil immobilier de l'Etat qui depuis plusieurs années prône une externalisation de l'évaluation. Ainsi, le premier pas dans le sens de la privatisation vient d'être franchi...en confiant une partie de ces expertises à BNP Paribas REAL Estate.

FO-DGFiP revendique des moyens et des emplois suffisants pour que la mission de service public du Domaine puisse s'exercer partout sur le territoire dans le respect des principes de neutralité et d'impartialité propres aux fonctionnaires.

FO-DGFiP dénonce cette privatisation et est opposé à l'externalisation de cette mission.

**GEL DE L'AVANCEMENT ET DES PROMOTIONS DES FONCTIONNAIRES !!!!!!!
FORCE OUVRIERE DIT NON !!!!!**

Le ministre de l'éducation a démenti une rumeur ou un propos qu'il aurait tenu au sujet du gel de l'avancement et des promotions des fonctionnaires.

Le cadre : les discussions budgétaires sur le pacte de responsabilité engagé par le gouvernement.

Rappelons que ce pacte prévoit de réduire les dépenses publiques à hauteur de 50 milliards d'euros d'ici à 2017.

Cet épisode malheureux, même s'il est démenti, traduit bien la recherche par tous les moyens de réductions budgétaires au détriment des agents et de la qualité du service public

Alors même que les traitements sont gelés depuis 4 ans, comment accepter en plus un gel de l'avancement et des promotions ?

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 7 Février 2014

Dispositif ministériel d'accompagnement des réorganisations

**Agir à la DGFIP
c'est le 20 mars 2014 !
TOUS en grève le 20 MARS 2014**

Les OS nationales de la DGFIP Solidaires, CGT, FO et CFDT se sont rencontrées mardi 11 février après-midi, au siège de la CGT Finances Publiques, pour valider l'appel à la grève et organiser les actions de la période février à mars.

Considérant que c'est la survie des services de la DGFIP qui est en jeu, l'appel unitaire à la grève a été confirmé pour le jeudi 20 mars 2014

Face à l'ampleur des restructurations à venir découlant des démarches stratégiques directionnelles, Monsieur Moscovici a annoncé au Comité Technique Ministériel du 8 octobre dernier, sa volonté d' « offrir aux agents des possibilités de mobilité dans d'autres administrations financières » Dans ce cadre, le Secrétariat Général de Bercy a élaboré un projet de protocole sur un « dispositif ministériel d'accompagnement des réorganisations » qui a vocation à s'appliquer à l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers.

FO Finances a exigé l'ouverture d'une amélioration des droits à rémunération liés à des restructurations avec en particulier la révision de l'arrêté ministériel du 4/02/2009.

Au regard de l'ampleur des restructurations à venir à la DGDDI, **FO Finances** a rappelé son exigence d'un dispositif social exceptionnel comme, par exemple, celui mis en oeuvre récemment à la DGCCRF

***A suivre de très près !!!
fermeture de poste, de service,
restructuration d'unité de travail ou
transfert des missions, ce n'est peut
être pas si loin !!!***

FO-DGFIP TGE et TAF : 30 rue de Malville 44040 NANTES Cédex 1

- 02 40 16 12 35 - <http://www.fo-dgfip-sd/930>

Rédaction : Marie Laurence CAMUS - Jean-Louis CATHELOT - Julie SABRA